

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL de SAINT GEORGES MONTCOCQ

En date du Vendredi 15 février 2013

Sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LAURENCE, Maire.

Secrétaire de séance : C.STCHEPINSKY

Conseillers présents : P MAUDUIT, A.TALVAST, M. LEMARQUAND, G.DUCHEMIN, I.LEBAS, A.LEBOURGEOIS, S L'HOTELLIER, S.DAMOVILLE, S.LEGROS

Conseillers absent(s) avec pouvoir : N.BEUVE pouvoir à Jean-Yves LAURENCE

Conseillers absent(s) : P HENNEQUIN, B.PICAN, JY.BERTRAND,

1 – EARL CLOS QUENTIN ET GERARD MARIE CONTRE LA COMMUNE

délibération N° 4-2013

délibération N° 5-2013

délibération N° 4-2013

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un recours gracieux ; contre l'arrêté du Maire accordant le 19 octobre 2012, à la SCP HLM Logimanche, le permis de construire n° 050 475 12 W0007 ; a été formulé par M. Gérard MARIE agissant en son nom et Nicolas MARIE gérant de l'EARL du Clos Quentin.

Le conseil municipal reconnaît avoir pris connaissance de *recours gracieux formé par M. Gérard MARIE agissant en son nom et Nicolas MARIE gérant de l'EARL du CLOS QUENTIN* contre la COMMUNE DE ST GEORGES MONTCOCQ

et a délibéré, à l'unanimité des présents, pour,

*** accusé réception de ce recours gracieux**

*** et ne pas donner suite à ce recours gracieux.**

délibération N° 5-2013

Monsieur le Maire informe le conseil municipal aussi que suite au dernier recours gracieux M. MARIE ET EARL DU CLOS QUENTIN ayant porté le recours devant le tribunal administratif à la date du 1er février 2013 il nous faut nous défendre aussi je vous demande de m' autoriser à ester en justice et de désigner notre cabinet avocat actuel pour poursuivre la défense de nos dossiers.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, a voté pour, à l'unanimité ,

autoriser M. le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, pour la ou les requête(s) de l'EARL du clos Quentin et Gérard MARIE contre la commune;

désigner la société d'avocats au barreau de Paris LE SOURD DESFORGES pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance

donner l'autorisation au maire de signer tous documents nécessaires à la conduite de ce ou ces dossier(s).

2 - QUESTIONS DIVERSES

Néant

